

Événement Une MSA tournée vers l'avenir

PORT-FOLIO



C'est sur fond de crise économique et de forte évolution de l'agriculture et de la protection sociale que s'est tenue l'Assemblée générale de la CCMSA le 26 juin 2009 à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette à Paris. Une occasion pour la MSA de rappeler l'importance des valeurs de solidarité, d'équité et de responsabilité et de démontrer sa capacité à anticiper et à intégrer les changements. **Échos de la rencontre.**



Gérard Pelhate,
président
de la MSA.



François de la
Guéronnière.

« **V**ers une protection sociale durable », titre le rapport d'activité 2008 témoignant de la volonté de la MSA de s'ins-

crire résolument dans une perspective d'adaptation et de consolidation à long terme de la Sécurité sociale, annonce François Gin, directeur général de la CCMSA en ouverture de son intervention (voir article suivant). Si ce positionnement semble indispensable pour faire face aux

mutations de l'environnement agricole et aux grandes réformes de la protection sociale qui se font jour, sa pertinence est encore renforcée par la crise actuelle, « la plus sévère

depuis des décennies ». C'est par l'évocation de cette crise « qui est venue bousculer bien des certitudes et qui interpelle chacun d'entre nous » que Gérard Pelhate, président

de la MSA, a ouvert son intervention, notant que « la Sécurité sociale démontre tous les jours son rôle irremplaçable comme amortisseur de crise et expression de la solidarité collective face à l'adversité ». Ce « rôle protecteur et de régulation », François de la Guéronnière, repré-

« **Une montée des niveaux d'exigence en matière d'efficacité et de productivité**

sentant le nouveau ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Le Maire, le met au crédit « des valeurs du mutualisme qui permettent de faire preuve de plus

de solidarité – le Fonds de solidarité des crises en est une illustration – et de mener des actions au plus près des adhérents, notamment grâce aux élus qui ont la meilleure connaissance du terrain pour comprendre et agir».

Mener des actions au plus près des adhérents

Pour autant, les organismes qui gèrent la protection sociale n'échapperont pas à une « montée des niveaux d'exigence en matière de productivité et d'efficacité et à une vigilance accrue des pouvoirs publics », observe Gérard Pelhate. Ils doivent se préparer à des évolutions qui concourront à augmenter la mise sous tension qu'ils connaissent déjà aujourd'hui. Que pressent-on ? Que les réformes à venir – comme celle des retraites – iront dans le sens d'une convergence des droits et des devoirs pour les ressortissants de tous les régimes pour répondre à un principe d'équité, réduisant ainsi leurs particularités ; seconde tendance, ce sont les missions mêmes de la protection sociale qui vont bouger, allant de plus en plus vers l'accompagnement

personnalisé des situations au-delà de la simple gestion des droits : « C'est la clé du succès ou de l'échec du RSA. » Enfin on peut bien imaginer qu'à la sortie de la crise, pour limiter les déficits publics, on assistera

à un renforcement de la pression sur l'efficacité et un accroissement des exigences en matière de lutte contre les fraudes.

D'autres changements se dessinent encore : sur certains de leurs champs de compétences, « les opérateurs historiques de la protection sociale pourraient demain ou après-demain se retrouver confrontés à des configurations tout à fait nouvelles ». La loi HPST avec la création des ARS (agences régionales de santé), la régionalisation dans la mise en œuvre des politiques publiques en offriront l'occasion mais aussi l'expérimentation de nouvelles formes de prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, telle que vient de le proposer la Mutualité française, pourrait faire bouger les frontières entre l'assurance maladie obligatoire et complémentaire.

De ce rapide point de situation, que conclure sinon que l'avenir est plutôt incertain. Mais cette incertitude ne doit pas forcément déboucher sur des inquiétudes, explique Gérard Pelhate. Elle peut « s'analyser autant en termes de risques que d'opportunités pour la MSA », à condition que celle-ci soit prête



à relever ces nouveaux défis. « Vous ne vous êtes pas trompés. Le plan d'action stratégique adopté le 22 juin 2006 nous a mis sur le bon chemin, assure-t-il. Pour rester compétitive, la MSA doit poursuivre ses efforts pour répondre à trois impératifs : l'excellence sur son cœur de métier, la valorisation de ses différences et la nécessité de comprendre et de s'adapter aux évolutions de son milieu professionnel ».

Premier point positif : « Nous pouvons garantir que notre engagement sur la restructuration du réseau sera tenu (...) C'est un investissement dont il s'agit à présent de tirer tous les dividendes et qui doit déboucher, en s'appuyant notamment sur la mutualisation

des savoir-faire et des compétences au sein de vos entreprises, sur une efficacité collective accrue. Et j'insiste sur le mot collectif, ajoute-t-il. Il est en effet vital que nous avançons tous au même rythme. L'excellence suppose aussi une grande cohérence insti- ➔

« L'excellence suppose une grande cohérence institutionnelle »

35 MSA en 2010, objectif atteint

La reconfiguration du réseau qui correspond au 25^e engagement du PAS est désormais mise en œuvre. La MSA est au bout du chemin. On comptera, en 2010, 5 grandes régions institutionnelles, au lieu



Jean-François Belliard, premier vice-président de la MSA.

de 14 jusqu'à présent, et 35 caisses. 18 fusions interviendront en 2010 : 3 au 1^{er} janvier et 15 au 1^{er} avril. Dans sa présentation du rapport sur la restructuration et la gouvernance, Jean-François Belliard, premier vice-président de la MSA, a fait valoir que « le processus s'est effectué avec le souci permanent de préserver la proximité et l'équilibre des sites ». Il a par ailleurs souligné qu'en restructurant son réseau « l'Institution renforce l'efficacité collective et la capacité des caisses à assumer des missions de plus en plus complexes ».

➔ *tutionnelle.* » Pour répondre au second impératif - valoriser ses différences – la MSA doit s'appuyer sur son guichet unique – « en exploiter toutes les potentialités en termes de qualité de service » – mais aussi développer son offre de services sur les territoires. Des opportunités se dessinent, précise Gérard Pelhate, avec la loi HPST par exemple, qui va faire émerger « un nouveau métier, celui d'opérateur de santé. Les ARS devront nécessairement s'appuyer sur des partenaires compétents et fiables au sein desquels la MSA peut et doit revendiquer un rôle de premier plan ». Avec le RSA et la démarche d'insertion qui l'accompagne, là encore des possibilités de partenariat avec les conseils généraux s'ouvrent pour la MSA et les associations qui lui sont liées, comme Laser ou Solidel, signale-t-il.

Vision d'ensemble et ressenti de terrain

Enfin si comprendre et s'adapter aux évolutions de son environnement professionnel semble une évidence, ce que la MSA doit intégrer, c'est que celles-ci vont s'accélérer : « On doit les suivre avec la plus grande attention parce qu'elles peuvent modifier les besoins en terme d'accompagnement social, avoir un impact sur les formes d'exercice et la définition même des activités liées à l'agri-

culture, avoir aussi des conséquences à plus long terme sur la sociologie d'un monde rural qui est notre champ d'intervention privilégié. »

Et qui mieux que les élus, non-salariés et salariés du monde agricole, est à même de suivre et de comprendre ces mutations en cours. « Cela fait aussi partie des nombreuses responsabilités qui sont les vôtres », a déclaré le président de la MSA à l'assistance avant d'aborder la question des prochaines élections. La réflexion sur le rôle des élus, dans un environnement de la protection sociale très évolutif et dans un réseau reconfiguré – thème de la Journée nationale de Bordeaux – a mis en évidence « la mission cruciale des caisses pour assurer la cohérence institutionnelle et garantir une bonne articulation entre vision d'ensemble, portée par la Caisse centrale, et ressenti de terrain, relayé par les comités départementaux ». Pour les élections de janvier prochain, a-t-il rappelé, « l'objectif est clair et chiffré. Nous devons atteindre un taux de participation très élevé et, dans l'idéal, supérieur à celui de 2005, soit plus de 50%, un taux record pour des élections professionnelles. Quel meilleur indicateur peut-on en effet trouver pour mesurer l'adhésion des ressortissants du monde agricole aux services de la MSA, à la proximité de ses élus et à son mode de gouvernance ? » ■

Marie-Luce Gazé Desjardins

Un nouveau rôle pour la Caisse centrale



Tour d'horizon des principaux points qui ont marqué l'activité de la Caisse centrale en 2008 et des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées.

tifs contractualisés avec l'État concernant la restructuration du réseau, l'amélioration de la qualité de service et le développement d'actions adaptées aux besoins du terrain ont été atteints à plus des deux tiers. » On peut également mettre en avant une baisse de 2 % du coût de gestion moyen accompagnée d'une nette réduction de l'écart de coût entre caisses, l'an dernier.

« Ces résultats encourageants sont le fruit d'un travail constant entre, d'une part, les caisses départementales et pluridépartementales qui forment l'assise du réseau et, de l'autre, la Caisse centrale dont les responsabilités ont été identifiées et accrues par les lois de financement de la Sécurité sociale 2008 et 2009. » Son rôle de pilotage, important dans le domaine organisationnel, s'avère tout aussi prépondérant en matière comptable et financière. Une direction de l'Audit a été créée en juillet 2008. Autre fait notable : « 2008 a été la dernière année d'existence du Ffipsa et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a prévu que la CCMSA prenne en charge l'ensemble des activités qui étaient les siennes. C'est une marque de confiance pour le régime, mais c'est aussi une lourde responsabilité. »

« **M** ontrer que l'entreprise en réseau que nous formons s'inscrit dans une démarche dynamique », c'est l'ambition que s'est fixée François Gin dans sa présentation du rapport d'activité. Côté résultats, le bilan d'évaluation à mi-parcours du PAS et de la Cog démontre que « les objec-

L'approbation des budgets des caisses et le contrôle des opérations immobilières lui ont également été confiés, « un transfert au sein du périmètre MSA qui met l'accent sur la responsabilité et l'interdépendance croissantes dont doivent faire preuve nos organismes ». Si cette première année d'exercice s'est déroulée dans de bonnes conditions, constate François Gin, il reste des progrès à accomplir en matière de contrôle interne pour obtenir dès que possible la certification des comptes. D'où la création récente, à l'éche-

Mieux servir l'assuré social

lon central, d'une direction spécialement dédiée à la maîtrise des risques. Mais pour progresser dans le sens d'une meilleure cohésion institutionnelle, le renforcement de la fonction pilotage de la Caisse centrale ne suffit pas, « les efforts de collaboration entrepris par les caisses pour améliorer la productivité globale restent décisifs. C'est pourquoi le chantier de la coopération intercaisses a été ouvert ».

Une autre évolution à conduire concerne la

gestion de la relation client, « car si nous entreprenons de tels changements en matière d'organisation, c'est bien pour que l'assuré social soit mieux servi et à un coût moindre pour la collectivité ». Pour mieux répondre aux attentes des adhérents, diverses avancées ont été accomplies, que François Gin a soulignées: l'implication de l'ensemble des caisses vis-à-vis de la

charte nationale d'accueil, la mise en place des bases d'un guichet unique virtuel, des progrès en matière de gestion électronique des documents...

Enfin pour terminer son intervention, le directeur général a évoqué les grands dossiers de la protection sociale qui ont ponctué l'activité de l'année: l'instauration du revenu de solidarité active; la revalorisation des petites retraites; la perte d'autonomie – « un dossier qui prend une importance croissante »; la loi Hôpital, patients, santé et territoire et la mise en place des agences régionales de santé. ■

M-L.G.D



François Gin, directeur général de la MSA.

La force de la vie mutualiste

Porter un regard rétrospectif sur les initiatives prises par les élus depuis 2005, première année du mandat, afin de valoriser leur rôle à tous les niveaux: local, caisse et national, tel était l'objet du rapport mutualiste de la Caisse centrale présenté par Marie-Claire Quesnel, présidente de la Commission de la vie institutionnelle. Il met en évidence « la combinaison des deux logiques complémentaires qui caractérisent notre mode de fonctionnement mutualiste: les administrateurs centraux y présentent les politiques institutionnelles qui sont déclinées par les caisses, et, parallèlement, des élus de terrain apportent leurs témoignages sur des actions concrètes qui répondent aux besoins spécifiques des territoires et contribuent à enrichir ces politiques ». Pour appuyer ces propos, Henri Rocoulet,



président de la Commission santé et assurance maladie (CSAM) de la CCMSA a rappelé que « c'est primordial d'être toujours force de propositions vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances régionales. Notre atout, c'est la connaissance précise que nous avons des spécificités, des comportements et des besoins propres aux populations agricoles et rurales. C'est une expertise pour laquelle nous sommes reconnus ». Quant à Georgette Rousselet, présidente de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, elle a expliqué comment les élus de sa caisse se sont réappropriés les Instants Santé, et se sont mobilisés pour y sensibiliser les adhérents: « Au total, c'est bien grâce à toutes les actions qu'elle mène sur les territoires avec ses élus que la MSA peut être perçue comme un organisme qui veille véritablement sur la santé de ses adhérents. »



Marie-Claire Quesnel



Henri Rocoulet.



Georgette Rousselet.